

SPW Agriculture: Appel à projets "Recherche en production biologique 2024"

Objectifs

Cet appel vise à sélectionner des projets de recherche agricole spécifique à la production biologique pour un montant de 2 millions d'euro pour l'ensemble des projets et de maximum 250.000€ par projet, d'une durée maximale de 26 mois (clôture des projets pour le 30 septembre 2026), en respect des conditions de la réglementation de la production biologique.

Durée : durée maximale de 26 mois

Porteur(s) :

Pour cet appel, les thématiques sélectionnées sont les suivantes :

- Recherche de moyens de lutte face aux ravageurs en AB ;
- Recherche sur la gestion des adventices en AB ;
- Recherche sur la détermination des gènes de résistance au mildiou au sein de la 50aine de variétés de pomme de terre disponibles sur le marché (travail de laboratoire, en excluant les tests de nouvelles variétés in situ) ;
- Recherche sur la gestion du sol (qualité, lutte érosion, ...) en AB ;
- Recherche afin d'améliorer la récolte des haricots en culture de plein champ afin de réduire les pertes (adaptation du matériel de récolte au vu de la situation particulière en AB).

Plus d'informations sur l'appel

Conditions d'éligibilité

Une proposition de projet de recherche est admissible si, cumulativement (art. 11 de l'AGW R&D du 13/07/2017) :

- 1° la proposition de projet introduite consiste en une proposition de recherche de base ou de recherche appliquée, à l'exclusion de tout projet de développement ou d'encadrement ;
- 2° la proposition de projet est introduite par une unité de recherche
- 3° l'impact prévisible de la réalisation du projet de recherche est bénéfique de manière déterminante au secteur agricole ou agroalimentaire
- 4° la proposition de projet est introduite au moyen du formulaire disponible sur le Portail de l'Agriculture wallonne
- 5° la proposition de projet est introduite dans le délai de l'appel à projets
- 6° la proposition de projet est introduite auprès du Département, ou à l'adresse indiquée dans l'appel à projets.
- 7° le formulaire est signé par tous les partenaires. 8° chaque partenaire doit être en ordre pour les dossiers antérieurs financés par le SPW ARNE. Il devra avoir rempli toutes ses obligations tant au niveau des rapports d'activités, qu'au niveau de l'organisation des comités de suivi et du suivi budgétaire.

Budget

250.000€ maximum

Bailleur de fonds

- **SPW ARNE**

Propriété intellectuelle

- **Haute Ecole**

Mots-clés

Agronomie **gestion des sols**
gènes de résistances **récolte**

Contacts SynHERA

- **Cédric BISTER** (bister.c@synhera.be)

Critères de sélection

1. Intérêt stratégique
2. qualité de la proposition
3. Qualité scientifique
4. Originalité et caractère innovant
5. Faisabilité
6. Transfert et valorisation des résultats
7. Pluridisciplinarité